

UN PAYSAGE A L'EPREUVE DU TEMPS

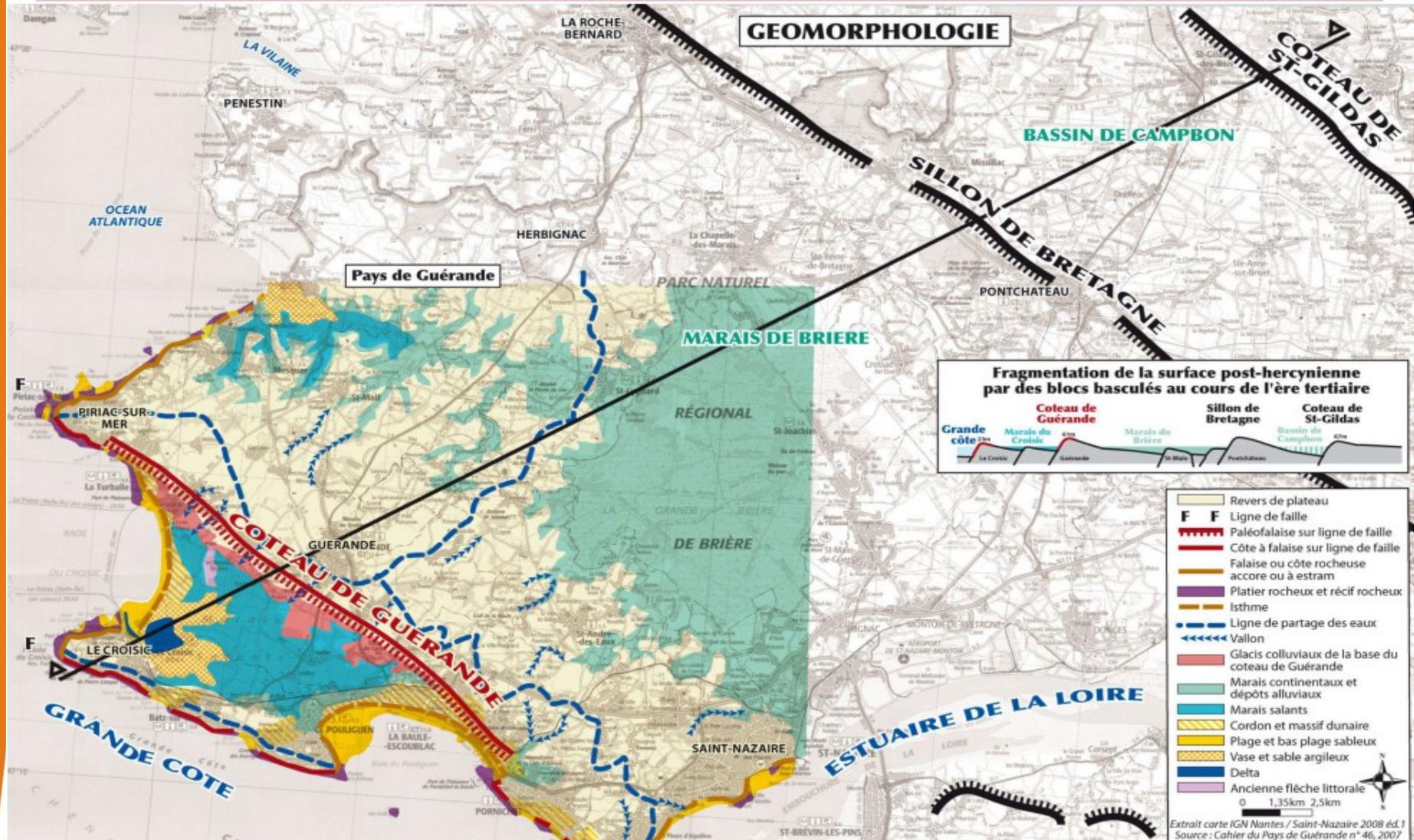


De l'utilité de mettre en place
des protections réglementaires
pour préserver un paysage
emblématique :
Le cas des marais salants de
GUERANDE

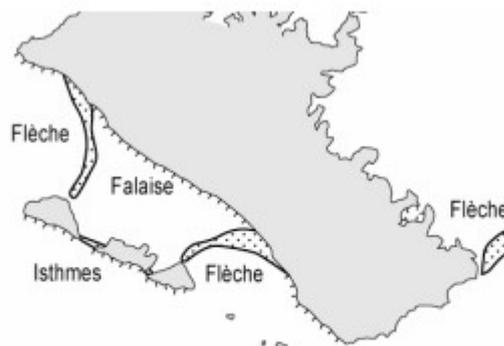


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

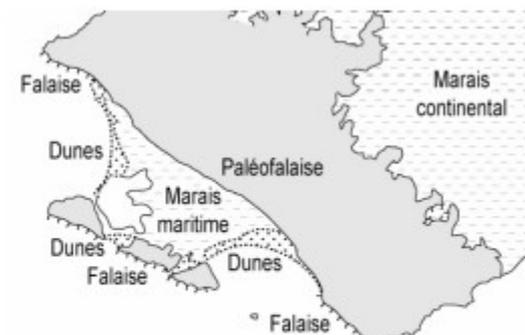
PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE



Baie à double ouverture



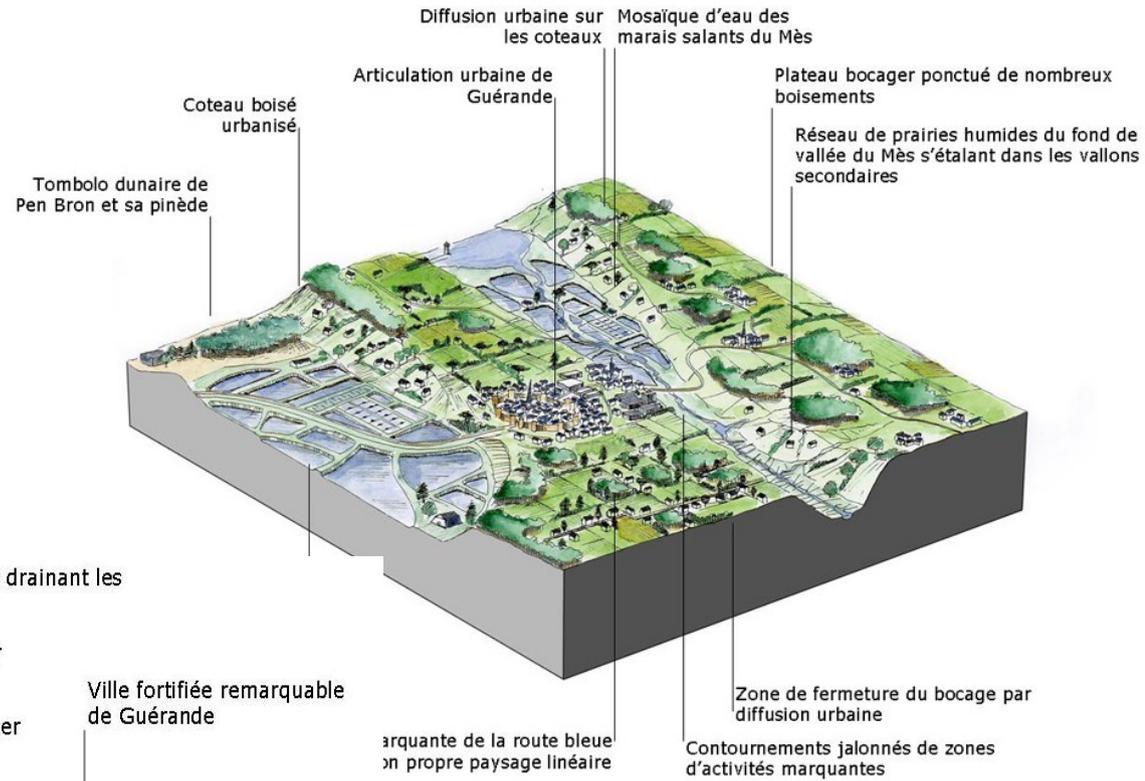
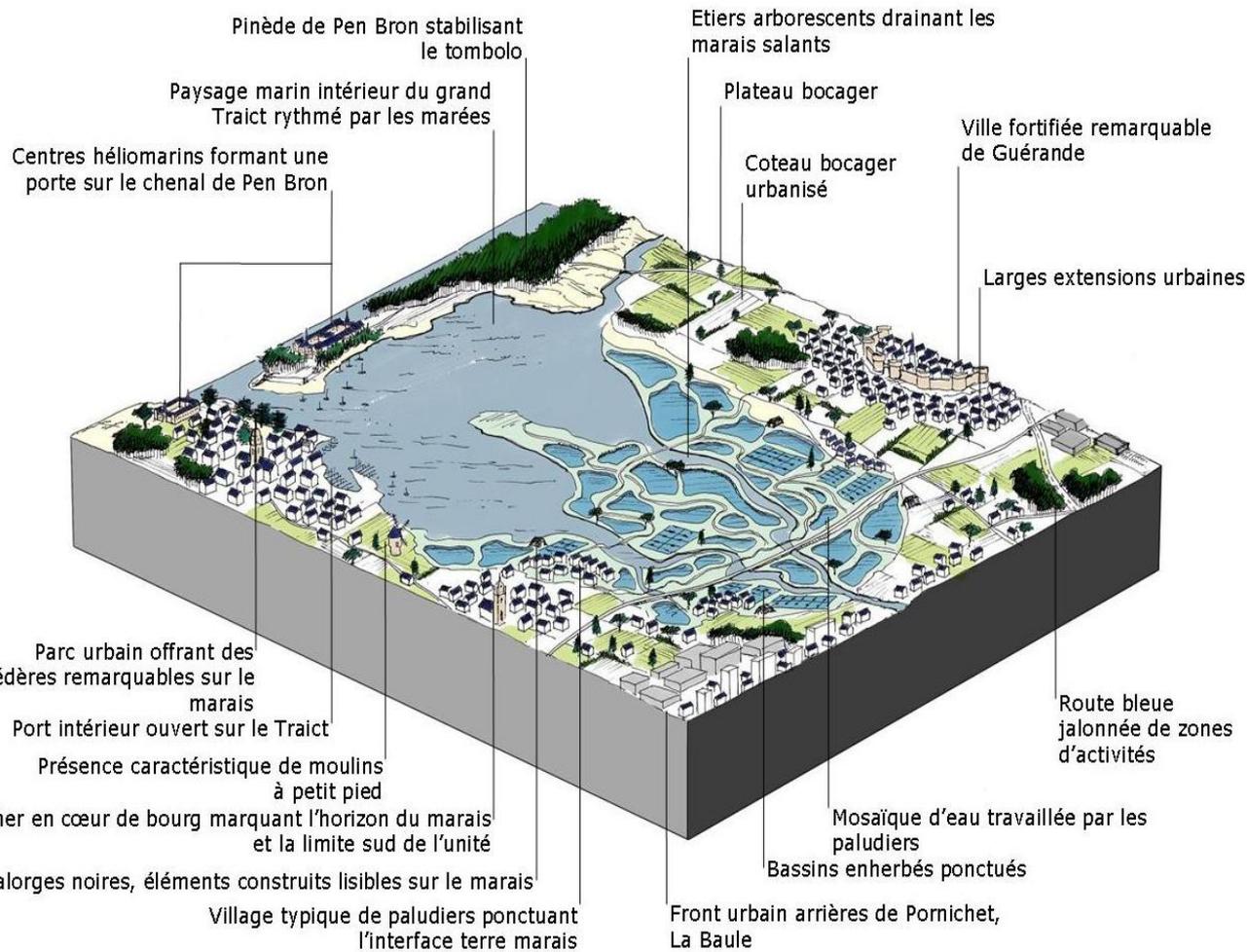
Presqu'île à double tombolo



Marais maritime

Genèse du bassin de Guérande
(Source : Cahier du Pays de Guérande n°46, 2007)

Bassin de Guérande



Bassin du Mès

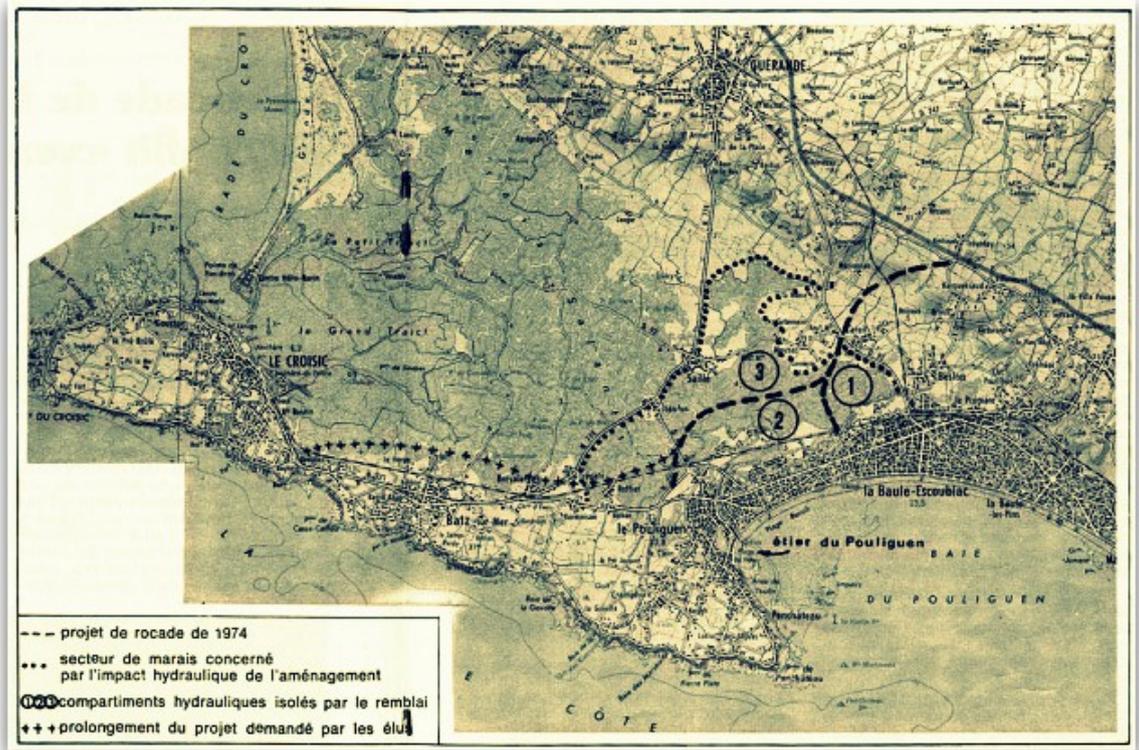


Un déclin inexorable de la saliculture atlantique amorcé au milieu du XIXème siècle



- Des récoltes désastreuses et des tempêtes dévastatrices après 1860
- Une reconversion des salines en parcs à huîtres
- Deux conflits mondiaux qui ont fait disparaître bon nombre d'exploitants
- Un marché intérieur qui tourne à l'avantage des salins du midi grâce au chemin de fer et à une forte baisse des prix
- Redéfinition des usages du sel avec les procédés frigorifiques
- Pression foncière touristique

Un changement radical de cap programmé



Le credo de l'époque des décideurs politiques nationaux est celui de l'aménagement lourd du territoire avec reconversion économique et disparition des activités jugées non compétitives

Une personnalité influente à la tête de la DATAR, puis Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire en 1968 : Olivier GUICHARD

La presqu'île guérandaise telle qu'on l'imaginait à la fin des années 1960

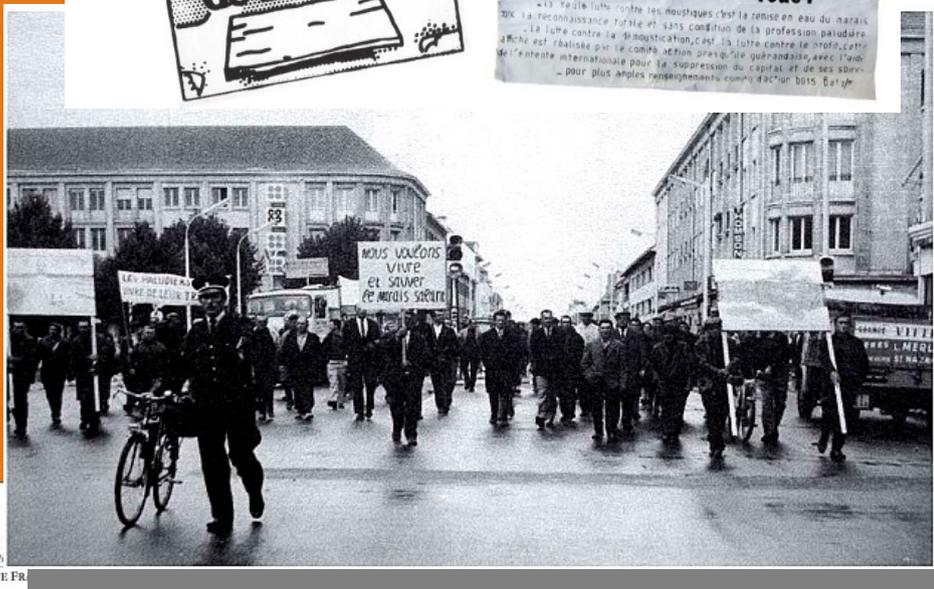


Forte mobilisation d'opposants : « le Larzac Guérandais »

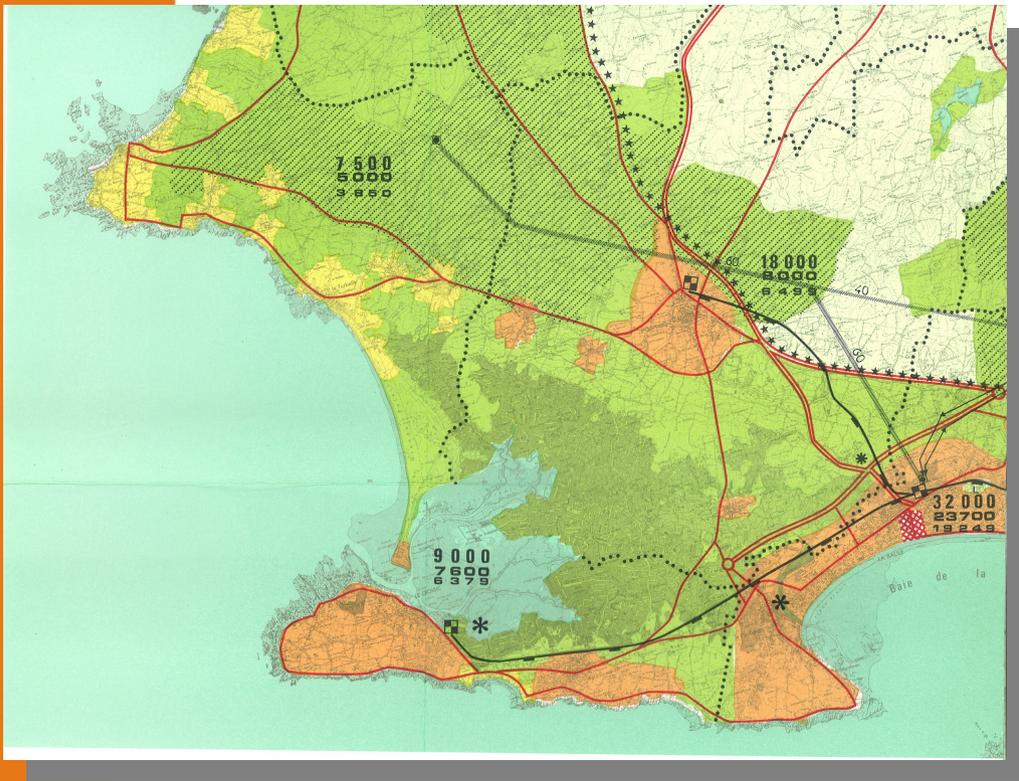


- Des acteurs d'horizons les plus divers ont fait cause commune contre les projets de développement touristique. Ils ont su s'organiser et développer des actions à # échelles (nationale, locale...):

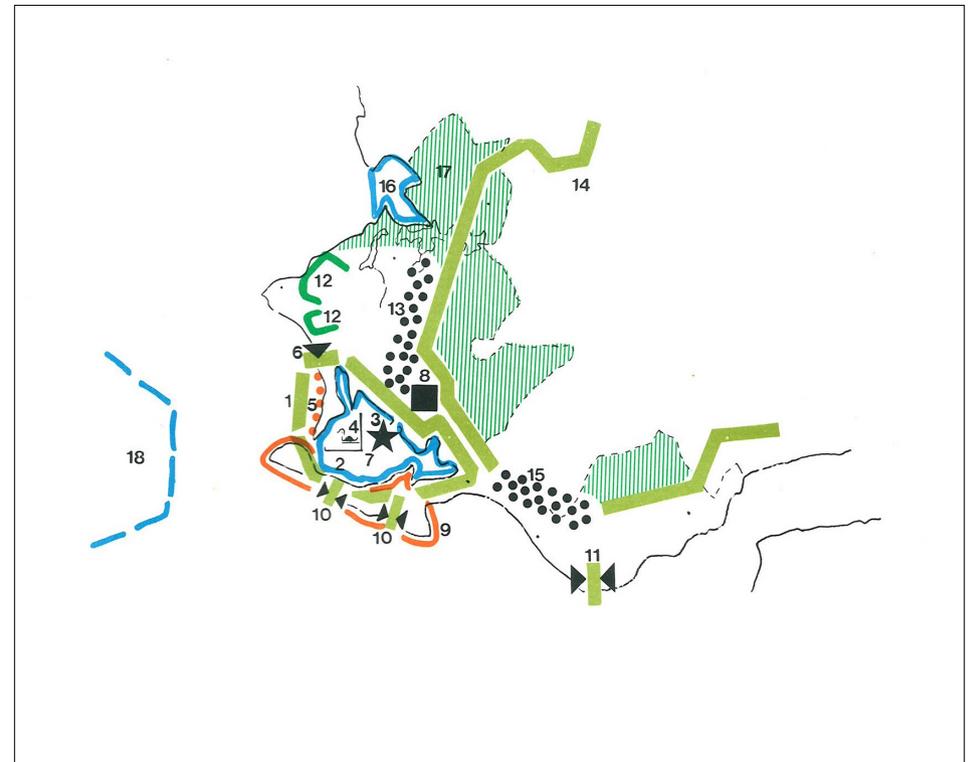
- Les paludiers ;
- Les riverains du marais (permanents ou secondaires) ;
- Les militants écologistes ;
- Les universitaires ;
- Les militants bretons.



Une Administration à l'écoute des préoccupations des paludiers et des défenseurs de l'environnement et du paysage



SDAU approuvé en 1977

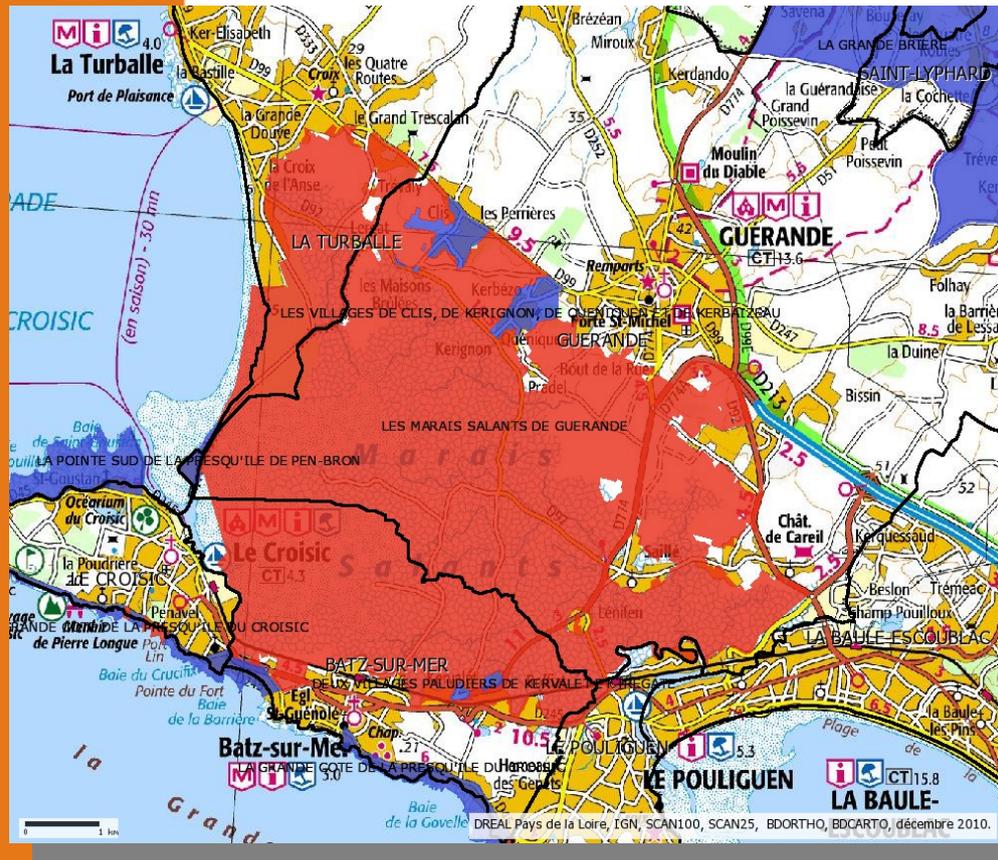


SALBI de 1978

Les nouveaux schémas prennent en compte la valeur du marais et du coteau en les définissant désormais comme coupures vertes

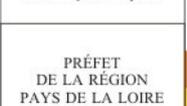
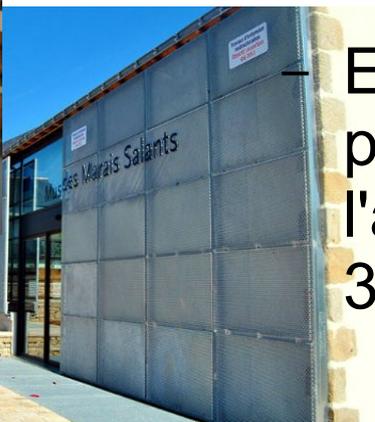
Les résultats obtenus

- Préservation et conservation des marais salants :
 - Mars 1971 création de l'espace naturel sensible : droit de préemption accordé au CG 44 ;
 - Une première série de sites classés et inscrits ponctuels entre 1975 et 1985 ;
 - Lancement du classement général en 1992 pour un site classé en février 1996 ;
 - Label Paysage de Reconquête décerné en 1992 ;
 - RAMSAR en 1995, puis ZPS et SIC ;
 - Loi Littoral

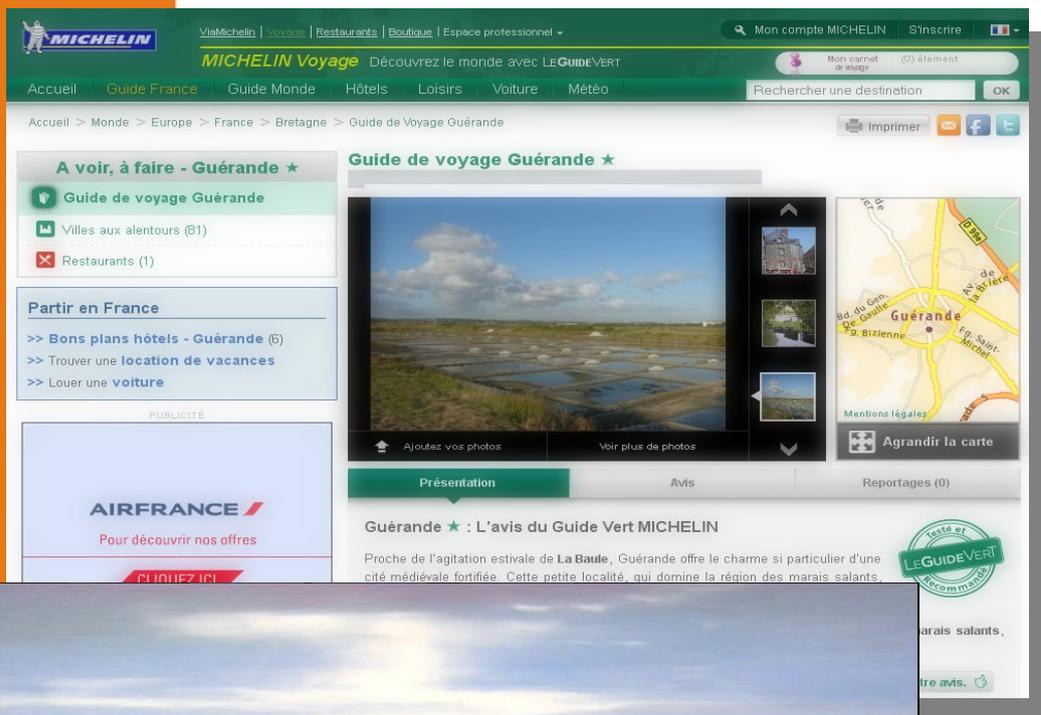


Les résultats obtenus

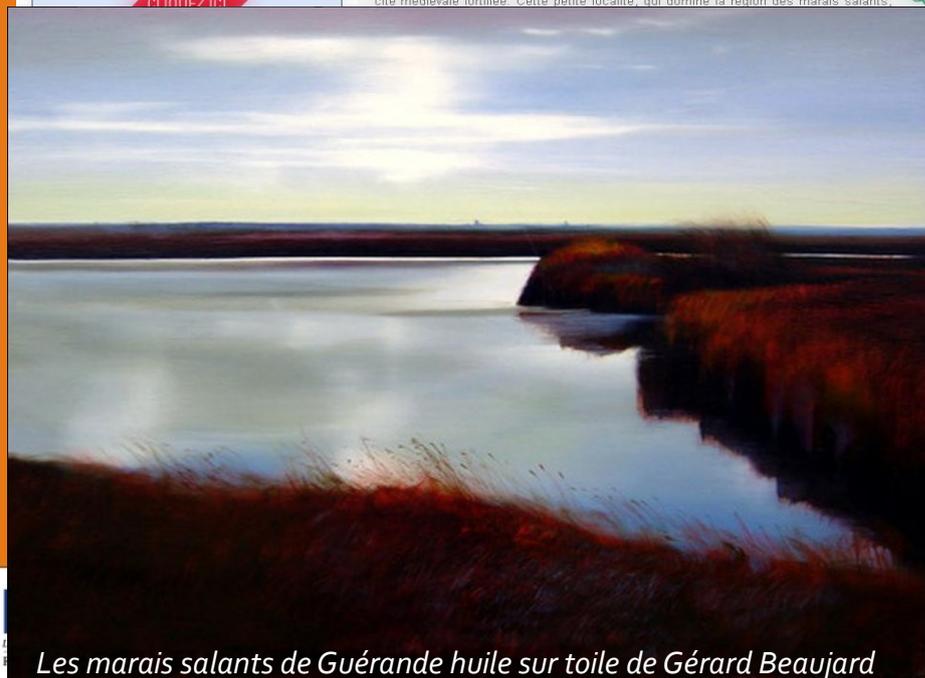
- Pérennisation de la filière professionnelle :
 - Transmission des savoir-faire assurée par la formation ;
 - Dès 1972, création d'un groupement des producteurs (devient coop en 1988) ;
- Valorisation du produit :
 - Labellisation du sel récolté sur le terroir du Pays Blanc ;
- Valorisation touristique :
 - Education à la valeur patrimoniale du site et de l'activité ancestrale à travers 3 structures d'accueil ;



Bilan de la « patrimonialisation » du territoire



- Adhésion massive d'une grande part de la population locale au site classé ;
- Une notoriété nationale au même titre que le Mont Saint-Michel ou la pointe du Raz ;
- Une reconnaissance esthétique à travers la peinture et la photographie ;
- Un sel a forte identité, en lien avec son histoire et son territoire et qui a relocalisé Guérande ;
- Vecteur important de la relance de la saliculture sur d'autres bassins ;



Les marais salants de Guérande huile sur toile de Gérard Beaujard

Bilan de la « patrimonialisation » du territoire



- La renaissance de la saliculture a permis d'assurer le maintien d'une faune et d'une flore remarquable :

– Tensions sur la gestion de la végétation et des niveaux d'eau : mais tout l'édifice patrimonial repose sur le paludier ;

- L'identité guérandaise est caractérisée aussi par son bâti remarquable

En y regardant de plus près : quelques entorses à la réalité historique

- On est dans un espace vivant qui s'inscrit économiquement dans son siècle, d'où une part nécessaire de rentabilité :

- On a sauvé un paysage dédié au sel, mais on n'a pas pu préserver la vigne qui couvrait la périphérie du marais (elle avait déjà disparue 30 ans plus tôt) ;
- L'emblématique « fleur de sel » n'était qu'une production annexe : le produit essentiel étant le gros sel gris ;
- Les outils, tout en conservant leurs formes, ont intégré les matériaux modernes ;



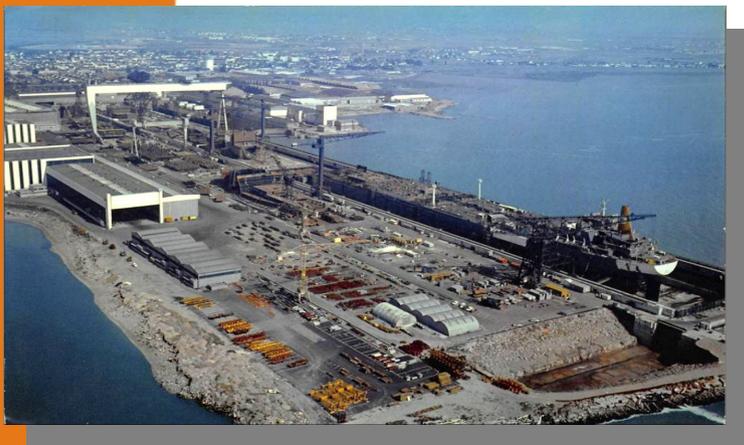
D'autres entorses à la réalité historique

- Les labels imposent des normes en matière de récolte et de stockage qui n'ont rien à voir avec la tradition (exemple des salorges) ;
- Les tâches lourdes d'entretien du marais et le portage du sel se font désormais à l'aide d'engins mécaniques ;
- Mais au final, l'essentiel est que le paludier avec ses outils modernisés et son savoir-faire garde un lien étroit avec la tradition de ses prédécesseurs et contribue à faire en sorte que le marais soit encore perçu comme un lieu de mémoire vivant.



Les conditions qui ont favorisé la renaissance d'une saliculture à Guérande

- Une population importante de doubles actifs après 1950 :



- *Appel important de main d'oeuvre aux chantiers de St-Nazaire ;*
- *Maintien d'un niveau minimum d'oeillets exploités ;*
- *Conservation du savoir-faire ;*

- L'échelle du territoire avec des limites bien perceptibles :

- *Inter dépendance des différents métiers ;*
- *Proximité des zones habitées avec les zones naturelles ;*

- L'énormité des projets d'aménagement :

- *Une convergence d'intérêts multiples au moment opportun sur un même lieu ;*

L'avenir du site

- Dépend beaucoup du maintien de la filière salicole :
 - *Doit rester une activité rémunératrice pour les paludiers ;*
 - *Mais fragilité économique d'une filière soumise aux aléas climatiques : tempêtes, marées noires, montée des eaux et pluviométrie estivale à cause du réchauffement climatique*
- Le site classé a définitivement scellé la vocation de ce territoire en contenant l'urbanisation et en mettant en lumière un espace exceptionnel :
 - *Toute intervention doit respecter « l'esprit des lieux » ;*
 - *On ne pourra pas transformer radicalement l'outil de production*



- Un prolongement souhaité par les acteurs :
 - Une OGS
 - Le classement du marais du Mès
 - Un PEAN
- **Ce paysage existe sous cette forme parce qu'il y a eu une forte mobilisation locale pour le préserver et un consensus pour imposer le site classé. Il ne survivra qu'en ayant l'intelligence d'adapter le système de protection à l'évolution du contexte salicole tout en veillant à conserver l'esprit des lieux.**

